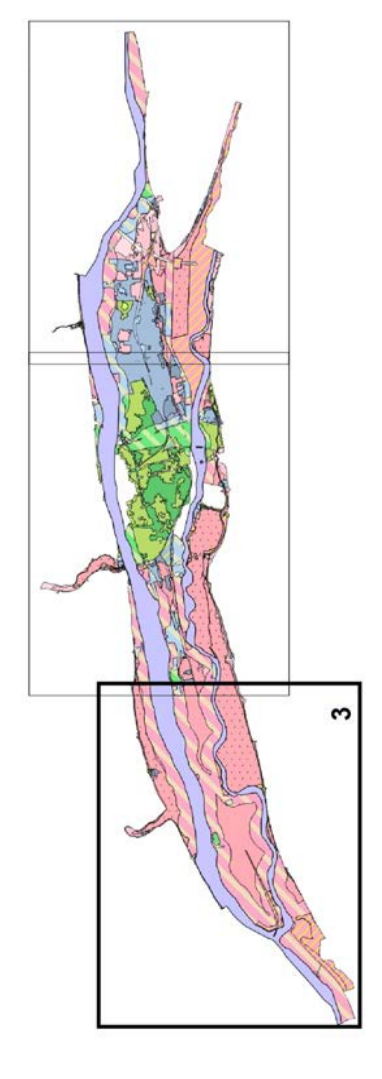


**Révision
 Du Plan de Prévention
 Des Risques Naturels
 Prévisibles d'Inondation**

Val de Tours-Val de Luynes

Projet de PPRI
 Dossier d'enquête publique



Carte du zonage réglementaire

Plan 3
 Echelle : 1 / 10 000

Avril 2016

- Légende**
- Zones réglementaires du PPRI inondables par la crue de référence**
- Zones A – Champ d'expansion des crues**
 - A EP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)
 - A ZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
 - A TF en aléa Très Fort (TF) ou F+ si fréquemment inondable
 - A F en aléa Fort (F) ou F+ si fréquemment inondable
 - A M en aléa Modéré (M)
 - A EM dans le lit mineur des cours d'eau, au lit endigué de La Loire ou du Char, à la zone directement inondable par débordement de la Loire ou du Char.
- Zones B – Zones déjà urbanisées**
- B EP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)
 - B ZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
 - B TF en aléa Très Fort (TF) ou F+ si fréquemment inondable
 - B F en aléa Fort (F) ou F+ si fréquemment inondable
 - B M en aléa Modéré (M)
- Zones C – Centres urbains**
- C EP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)
 - C ZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
 - C TF en aléa Très Fort (TF) ou F+ si fréquemment inondable
 - C F en aléa Fort (F) ou F+ si fréquemment inondable
 - C M en aléa Modéré (M)
- Zones réputées non inondables par la crue de référence du PPRI**
- Zone hors d'eau isolée ou linéaire
- Autres**
- Lignes isocotes du niveau des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) (Altitudes « normales » NGF - IGN89)
- Autres**
- Limites communales
 - Routes principales
 - Voies SNCF et tramway
 - Parcelles cadastrales
 - Bati cadastral
 - AF Lettrage Zones réglementaires du PPRI
- Zones réglementaires du PPRI inondables par la crue de référence**
- Zone fréquemment inondable (TF+, F+)

